



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

LE LIEN

Volume 45 | Numéro 5

Le 8 février 2021

Mot de la présidente

Toute une semaine!

Des profs ont dit à l'assemblée que c'était toujours la même chose depuis toujours. C'est vrai. En 28 ans de carrière, et je ne sais combien de négos, j'ai vu le bal des négociations se refaire à chaque fois : les syndicats consultent leurs membres, on fait le cahier des demandes, on le dépose, on essaie de négocier, on fait des moyens de pression (qui deviennent de plus en plus minces parce que notre charmant employeur est aussi le législateur), les négos n'avancent pas, on demande un mandat de grève, on la fait... ou pas. Plusieurs pensent que faire la grève ne donne rien. Mais on dirait qu'en avoir le mandat brasse un peu les cartes.

Lundi dernier, le 1^{er} février, c'était le début de la Semaine des enseignantes et des enseignants. On nous félicite, on nous donne des *bines* sur l'épaule, le beau Jay nous dit qu'on a une belle vocation, Pierre Hébert chicane notre ministre Roberge. Partout dans les médias, on nous remercie et on nous dit comment notre profession est essentielle. Et on sent que tout ce beau monde est sincère. Mais le gouvernement lui, il attend quoi pour nous le montrer!

Lundi dernier, le 1^{er} février, c'était aussi jour de rentrée à l'Assemblée nationale. C'est peut-être un événement qui ne vous touche pas beaucoup d'habitude. Mais cette fois-ci, la rentrée parlementaire 2021 a été soulignée par notre centrale syndicale. En effet, la CSQ annonçait la même journée, les résultats des votes pour les mandats de grève. 73 % des 123 000 membres

affiliés à la centrale ont appuyé la proposition de 5 jours de grève à utiliser au moment jugé opportun.

Le lendemain, notre charmant ministre, les yeux cernés et l'air un tantinet hagard, faisait un court point de presse pour annoncer le *non-retrait* de la semaine de relâche. Tout guilleret, il en profite pour nous dire combien il nous aime et nous respecte. Il nous comprend, et lui aussi, il trouve que la négo est longue! Alors, sortant un lapin de son chapeau, il nous apprend qu'une conversation avec Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor, lui a donné confiance que les syndicats de l'enseignement allaient en venir à une entente rapidement et que tous sortiraient gagnants de la négociation. Que de bonheur! Que d'allégresse! Une coïncidence avec l'annonce des jours de grève? Je ne crois pas.

Comme un hasard n'arrive jamais seul, le même jour, Sonia Éthier et Josée Scalabrini étaient convoquées pour une rencontre avec Sonia Lebel et Jean-François Roberge. Je vous résume : l'offre qu'on fait au personnel enseignant est de régler rapidement à une nouvelle table de négociation (une troisième table appelée *table restreinte*... ou est-ce la quatrième?), cette fois-ci, sans la fédération des centres de services scolaires. C'est ça le punch! Le gouvernement vient de mettre dehors les CSS!

C'est donc là que nous en sommes rendus. S'agit-il d'un

www.secharlevoix.ca



Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156

Télécopieur : (418) 665-3031

réel avancement ou est-ce encore un tour de la CAQ pour nous endormir? Le fait que les CSS ne soit plus dans le coup est peut-être un élément qui viendra nous aider.

Même si Sonia Lebel a fait entendre à nos présidentes que sa proposition n'était pas liée à l'annonce faite la

veille par la CSQ, cette semaine nous aura démontré que voter pour la grève, c'est le dernier levier que nous avons pour faire réagir le gouvernement. Et il a réagi. Souhaitons maintenant que les choses avancent réellement.

Monique Brassard, présidente



Si vous avez des projets de développement durable pour votre classe ou votre école et que vous cherchez un moyen de financer vos idées, la Fondation Monique-Fitz-Back peut répondre à vos besoins. Cette fondation a été créée afin de poursuivre l'œuvre de Monique Fitz-Back, enseignante, pionnière, syndicaliste et cofondatrice des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), maintenant appelée le Mouvement ACTES.

Cette année encore, la Fondation Monique-Fitz-Back

donnera un total de 40 000 \$ en subvention pour l'édition 2020-2021 de son programme d'aide financière (réservé aux Établissements verts Brundtland) afin de soutenir des projets préscolaires et scolaires.

Les inscriptions se font toujours à l'automne. Ça vous laisse le temps d'y penser! Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre au <https://fondationmf.ca/>

Monique Brassard, présidente



Demande de congé sans traitement

Selon notre entente locale à l'article 5-15.00, le centre de services **accorde** sur demande un congé sans traitement d'une année qui peut être renouvelé. Elle **peut** aussi accorder un congé sans traitement pour une partie de tâche. La demande doit cependant être faite par écrit avant le 1^{er} avril ou au moment de l'affectation. Le

centre de services **peut** également accorder un congé sans traitement à une enseignante ou un enseignant qui en fait la demande au moins quinze jours avant la date projetée de son départ.

Stéphane Côté, conseiller technique

LA CAPSULE DE VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX DU



Le CELI arrive enfin dans la famille du Fonds!

Le CELI fait maintenant partie des solutions d'épargne FlexiFonds! Les avantages du CELI avec FlexiFonds :

- Des investissements locaux qui s'inscrivent dans la mission du Fonds;
- Des gains qui fructifient à l'abri de l'impôt et des revenus non imposés, même au retrait;
- Une flexibilité liée aux retraits;
- Le choix entre trois produits adaptés à différents profils de risque et à vos projets d'épargne.

Pour plus de détails, composez le 1-800-567-3663.

Rendement en quelques chiffres

La valeur de l'action atteint maintenant 49,11 \$, représentant un rendement à l'actionnaire de 11,0 % pour la période de 6 mois terminée le 30 novembre 2020.

Rendements composés annuels à l'actionnaire au
30 novembre 2020 :

10 ans : 7,0 % 5 ans : 7,9 % 3 ans : 7,7 % 1 an : 6,3 %

Cela signifie que si un épargnant avait cotisé 1 000 \$ au Fonds il y a 10 ans, par exemple, cette cotisation atteindrait aujourd'hui une valeur de 1 967 \$.

Date limite et maximum de cotisation à un REER

Afin que votre cotisation au REER soit admissible à l'année d'imposition précédente, vous devez verser votre cotisation au plus tard dans les 60 premiers jours de l'année en cours. Cette année, la date limite de cotisation au REER pour l'année d'imposition 2020 est le **1^{er} mars 2021**.

Montant maximum

La limite de cotisation annuelle équivaut à 18 % du revenu gagné l'année précédente.

Le maximum en 2020 est de **27 230 \$**.

Autres éléments dont vous devez tenir compte :

- Une cotisation au régime de retraite de votre employeur réduit le montant que vous pouvez investir dans un REER.
- Si vous n'utilisez pas la totalité de vos droits de cotisation permis dans l'année, ils peuvent être reportés les années suivantes.

Afin de connaître avec exactitude votre montant maximum de contribution à un REER, consultez l'Avis de cotisation que vous envoie chaque année l'Agence du revenu du Canada, à la section « État du maximum déductible au titre des REER ».

Quelles sont les façons de cotiser au REER+ au Fonds?

Il y a 3 façons très pratiques et simples de cotiser à votre REER+ et de profiter de ces avantages : la retenue sur le salaire, les prélèvements bancaires automatiques et les versements uniques ou ponctuels. La première

option vous permet même de profiter d'un retour d'impôt immédiat! D'ailleurs, étant donné que le Fonds a annoncé le 11 janvier dernier une limitation dans l'émission de ses actions pour l'année financière en cours (plafonnement), **la seule manière d'adhérer d'ici le 31 mai est par retenue sur le salaire.**

Pour plus d'informations, contactez-nous!

Stéphane Côté École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ	Charles Hétu charlesh3030@gmail.com 418-240-0449
---	--

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas

indicatif de leur rendement dans l'avenir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement.

Calendrier des activités

février	9	• Conseil fédéral extraordinaire
	11	• Session nationale ACTES
	11 et 12	• Conseil général des négociations
	16	• Rencontre comité EHDA
	17 au 19	• Conseil général
	25 et 26	• Réseau des jeunes
mars	17 au 19	• Conseil fédéral
	29 et 30	• Réseau formation professionnelle
	30	• Conseil d'administration
avril	6	• Conseil syndical



Comité de participation commission

La seconde réunion de la présente année scolaire s'est déroulée le 19 janvier dernier.

Grille d'évaluation des compétences

Le SEC-CSQ avait été consulté sur le contenu de la grille qui serait utilisée pour superviser le personnel enseignant et avait transmis ses commentaires. Cependant, étant donné que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vient de produire un nouveau référentiel de compétences professionnelles, cette grille devra éventuellement être modifiée avant d'être utilisée.

Insertion professionnelle

Un solde de près de 23 000 \$ était disponible en date du 19 janvier. Par conséquent, n'hésitez pas à contacter Mme Kathy Beauséjour si vous désirez recevoir l'aide d'un mentor. À l'heure actuelle, on compterait trois dyades ayant choisi la formule du stage d'observation et trois celle de l'aide ponctuelle. En outre, une formation a été offerte sur deux demi-journées à cinq personnes non légalement qualifiées pour les préparer à effectuer de la suppléance. Enfin, des discussions ont eu lieu afin de trouver la meilleure formule pour accompagner les nouveaux suppléants. Il a été question, entre autres, de la possibilité de nommer une personne ressource dans chaque école.

Groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ)

Le centre de services n'aurait pas encore reçu les sommes de cette année mais cela serait imminent. Conformément à nos modalités de perfectionnement actuelles, les montants seront redistribués entre les enseignants titulaires, les spécialistes ainsi que tous ceux qui partagent leur tâche.

Budget de perfectionnement

Du montant de 3 000 \$ réservé pour rembourser les frais de scolarité de l'année précédente, seule une somme d'environ 509 \$ a été utilisée, ce qui fait qu'environ 5 245 \$ supplémentaires ont pu être décentralisés dans les écoles si on inclut le solde de l'an passé d'environ 2 754 \$. Voici les montants décentralisés disponibles en date du 19 janvier pour chaque acte d'établissement et qui sont gérés par les comités de participation école (CPÉ) :

- ◆ Valléemont : 6 505 \$
- ◆ Centre éducatif Saint-Aubin : 5 990 \$
- ◆ Rose-des-Vents : 0 \$
- ◆ Marées montantes : 4 099 \$
- ◆ Écho des trois montagnes : 422 \$
- ◆ École secondaire du Plateau : 6 777 \$
- ◆ Formation générale aux adultes : 962 \$
- ◆ Formation professionnelle : 1 188 \$

Compte tenu que la plupart des congrès de cette année ont été annulés ou ont lieu virtuellement, seul un montant de 1 311 \$ a été utilisé jusqu'à maintenant sur un total de 35 093 \$. Des échanges ont eu lieu concernant la possibilité de transférer une partie du solde dans le perfectionnement individuel et collectif qui est décentralisé dans les écoles. Les membres du CPC ont toutefois décidé d'attendre puisqu'il n'y a pas eu de besoin exprimé par les écoles et aussi parce qu'il pourrait y avoir un plus grand nombre de demandes pour les congrès et colloques dans les prochaines années.

Calendrier scolaire 2021-2022

Deux versions produites par le CPC pourraient être soumises à des fins de consultation. L'adoption du calendrier officiel devrait avoir lieu lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration du centre de services prévue le 24 février.

Enseignement à distance

Des discussions ont eu lieu concernant le droit à l'image, la gestion de classe et le remplacement ou non des enseignants qui doivent s'absenter alors qu'ils avaient de l'enseignement à distance à l'horaire.

Nouvelles mesures en FGA et en FP

Les membres de la FGA et de la FP devraient être consultés sur la façon d'utiliser les nouvelles sommes récemment ajoutées par le ministère.

Journées pédagogiques en télétravail

Des questions ont été posées par vos représentants concernant la pertinence de la demande adressée par certaines directions aux enseignantes et enseignants afin de savoir ce qui sera fait durant les journées pédagogiques à distance alors que cela n'est pas exigé lorsque le personnel est présent en personne.

Stéphane Côté, conseiller technique

22^e Congrès du SEC-CSQ

Le 22^e Congrès du SEC-CSQ aura lieu virtuellement le jeudi 22 avril en fin de journée. Pour vous inscrire à cet événement, complétez le formulaire disponible sur le site Internet du SEC-CSQ au www.secharlevoix.ca. Pour

plus de détails sur ce congrès, surveillez les différentes capsules qui seront envoyées dans les prochaines semaines!

Modifications aux statuts et élections

Dès maintenant, vous pouvez nous faire part les modifications que vous aimeriez apporter aux statuts actuels du SEC-CSQ (compensations, taux de cotisation, etc.) et/ou posez votre candidature aux postes de présidence ou de conseil technique de votre syndicat. Les formulaires sont disponibles sur notre site Internet au www.secharlevoix.ca, par courriel au

z10.charlevoix@lacsq.org ou en nous contactant par téléphone au 418-665-6156 ou 418-665-3031. Vous avez respectivement jusqu'au 26 mars et 9 avril pour nous les faire parvenir.

Stéphane Côté, conseiller technique

